



Avis public
Demandes de démolition

Cet avis est publié en vertu des dispositions de l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné que le Comité sur les demandes de démolition de la Ville de Gatineau, lors de sa séance du 21 mars 2016, statuera sur les demandes de démolition suivantes :

- **3, rue Eddy**
- **112, rue Sherbrooke**
- **531, rue Main**
- **639, rue Saint-Louis**

Lors de la séance qui se tiendra à la salle des Comités, Maison du citoyen, 25, rue Laurier, 2^e étage, Gatineau, le 21 mars 2016 à 16 h 30, tout intéressé pourra se faire entendre par le Comité sur les demandes de démolition.

Pour plus d'information, veuillez composer le 3-1-1.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur les immeubles concernés, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville, soit en la déposant en personne au bureau du greffier au 25, rue Laurier, 5^e étage, Gatineau ou encore par la poste à l'adresse suivante :

Bureau du greffier
Ville de Gatineau
C.P. 1970, Succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3Y9

De plus, tout intéressé peut, dans les 30 jours de la décision du Comité, interjeter appel de cette décision devant le conseil. Des frais de 115 \$ doivent être payés en totalité par l'appelant lors du dépôt de la demande d'appel. Dans ce cas, l'émission du certificat d'autorisation de démolition sera suspendue jusqu'à ce que le conseil rende sa décision.

Veuillez noter que tous les avis publics du Service du greffe sont publiés dans le site Web de la Ville de Gatineau à l'adresse www.gatineau.ca/avispublics.

Gatineau, ce 9 mars 2016

L'assistant-greffier,
M^e Séléna Beaumont-Demers